

# L'Eau média



« Le lac Mégantic », Pierre Charland © Le Québec en images, CCDMD

Bulletin de liaison du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

## Mot du président

Russell Gilbert, président  
[president@cobaric.qc.ca](mailto:president@cobaric.qc.ca)

Le soleil printanier aidant, la fonte des neiges est terminé et la végétation est bien dégourdie, tout comme l'équipe du COBARIC. De par nos activités régulières et les multiples projets en cours dans le bassin versant de la rivière Chaudière, notre agenda est bien rempli. C'est que plusieurs développements concernant la gestion de l'eau ont eu cours, à commencer par les annonces du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

En effet, le 5 mars dernier la ministre, Mme Line Beauchamp, a confirmé une aide supplémentaire de 15M\$ pour l'ensemble des organismes de bassin versant du Québec. Grâce à ce montant, il a été possible d'étendre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'ensemble du Québec méridional, et ce, par le biais d'un redécoupage du territoire, faisant passer de 33 à 40 le nombre de zones de gestion par bassin versant. Cet exercice n'a pas eu d'incidence sur la délimitation du territoire du bassin versant de la rivière Chaudière, mais à tout de même presque fait doubler notre financement annuel, nous permettant ainsi de maintenir en place notre équipe actuelle. Nous accueillons cette nouvelle avec satisfaction, bien que ce financement ne soit pas encore à la hauteur de notre mandat, si l'on considère la grande superficie du territoire à couvrir, soit de 6 700 km<sup>2</sup>.

De plus, le 24 mars dernier, la ministre du MDDEP et le ministre du Revenu et député de Beauce-Sud, M. Robert Dutil, ont procédé à l'annonce d'un investissement de 22M\$ pour la modernisation du Barrage Sartigan, à Saint-Georges. Les rénovations permettront au barrage de faire face aux événements climatiques extrêmes et de protéger la population du bassin versant de la rivière Chaudière contre les inondations printanières. Dans le même ordre d'idée et reconnaissant que ces inondations constituent un enjeu de taille, le COBARIC et la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches ont annoncé, lors d'une conférence de presse tenue le 21 mai dernier, la mise en place d'un système de surveillance du niveaux d'eau et du comportement des glaces de la rivière Chaudière, en partenariat avec neuf municipalités riveraines. Je vous invite à lire l'article à ce sujet plus loin dans ce bulletin.

Finalement, le COBARIC, en compagnie de ses partenaires, procédera prochainement au lancement officiel du projet de restauration et de mise en valeur du ruisseau d'Ardoise, situé à Saint-Georges. Je vous invite à rester à l'affût des médias concernant cette annonce qui se tiendra le 16 juin prochain, à Saint-Georges.

## Campagne de distribution d'arbres du COBARIC, édition 2009

Le COBARIC, via le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), distribuera aux riverains de son territoire près de 6 000 arbres, gracieuseté du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette distribution se fera en collaboration avec les différentes associations de riverains du territoire et se tiendra à différents moments selon l'association, durant la fin de semaine du 6 juin prochain. Les lacs visés par la présente campagne sont les suivants: lac aux Abénaquis, lac Beaurivage, lac de Conservation de la du Loup, lac Drolet, lac Fortin, lac Poulin, lac Raquette, lac Jolicoeur, lac Mégantic, lacs Paquet et lac Trois-milles.

Si vous êtes propriétaire riverain d'un plan d'eau mentionné et que vous êtes intéressés à obtenir des plants, nous vous invitons à communiquer avec l'association de protection de votre lac pour connaître les essences de feuillus et de résineux disponibles, de même que les quantités disponibles. Pour plus de renseignement sur les points de chutes et l'horaire de distribution, veuillez consulter notre site Web [www.cobaric.qc.ca](http://www.cobaric.qc.ca) ou communiquer avec Guillaume Daigle en composant le 418 389-0151 ou encore par courriel [gdaigle@cobaric.qc.ca](mailto:gdaigle@cobaric.qc.ca).



Photo: Serge Bergeron, ÉditionBeauce.com  
Mme Jeannine Patry, de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin, s'adonnant à la distribution d'arbres

## Carrefour des activités

Le COBARIC tiendra son assemblée générale annuelle le 18 juin 2009. Vous êtes invités à y participer en grand nombre. Veuillez nous confirmer votre présence par courriel à [sbouchard@cobaric.qc.ca](mailto:sbouchard@cobaric.qc.ca) ou par téléphone au 418-389-0476.

Le Club de Conservation de la du Loup, à St-Côme, fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire le 4 juillet prochain et un tournoi de pêche sera organisé! Les pêcheurs sont priés de s'abstenir de pêcher dans ce lac du 1<sup>er</sup> au 3 juillet, question d'optimiser le nombre de prises.  
Notez que le Club organise une corvée le 13 juin prochain et compte sur la participation de ses membres!

*Bonne fête à notre Club!*

Le COBARIC tiendra, au début de l'été, une activité de nettoyage des berges du ruisseau d'Ardoise, à Saint-Georges. Les dates restent à confirmer, mais si vous êtes intéressés à y participer, veuillez contacter Guillaume Daigle au 418 389-0151 ou par courriel: [gdaigle@cobaric.qc.ca](mailto:gdaigle@cobaric.qc.ca).

# Inondations de la rivière Chaudière : 218 644 \$ pour la mise en place d'un système informatisé de surveillance

Le 21 mai dernier, le COBARIC et la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) ont tenu une conférence de presse afin d'annoncer un projet d'envergure régional touchant la sécurité civile lors des inondations de la rivière Chaudière. En effet, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens en période de crue de la rivière, il s'avère nécessaire de mettre en place des outils pour améliorer le temps de réaction des autorités municipales et des citoyens lorsqu'il y a inondation. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce projet novateur se chiffrant à 218 644 \$ et qui a obtenu un financement de 128 912 \$ provenant de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, par l'entremise du Fonds de développement régional. Le reste du financement, soit 89 732 \$, provient des municipalités riveraines suivantes, d'amont vers l'aval : Saint-Georges, Notre-Dame-des-Pins, Beauceville, Saint-Joseph, Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott, Saint-Lambert et Lévis.

Ce projet permet la mise en place d'un système d'alerte et de surveillance en temps réel des niveaux d'eau et du comportement des glaces de la rivière Chaudière sur un important tronçon du bassin versant, soit de Saint-Ludger à Lévis. Il s'agit d'un système informatisé qui enregistrera les données recueillies à l'aide de sondes et de caméras positionnées tout au long de la rivière, et qui enverra automatiquement cette information aux autorités locales, régionales et provinciales concernées, par le biais d'un réseau informatique.

« Ce projet est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs du milieu, qui fournissent chacun une expertise précieuse », mentionne M. Russell Gilbert, président du COBARIC. Selon le président de la CRÉ, M. Réal Laverdière: « Depuis de nombreuses années, la rivière Chaudière cause des dégâts considérables sur le long de ses rives. La sécurité des gens est donc devenue un enjeu de taille. La CRÉ est fière de contribuer à la protection des biens et des personnes des municipalités riveraines de la rivière Chaudière ».



Photo: COBARIC

De gauche à droite : M. Dan Roy, responsable des mesures d'urgence de la Ville de Beauceville, M. Réal Laverdière, président de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, Mme Hélène Chagnon, directrice de la direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik et M. Russell Gilbert, président du COBARIC

De gauche à droite : M. Dan Roy, responsable des mesures d'urgence de la Ville de Beauceville, M. Réal Laverdière, président de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, Mme Hélène Chagnon, directrice de la direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik et M. Russell Gilbert, président du COBARIC

## Erratum sur l'Atlas des eaux souterraines de la Chaudière

Nous tenons à vous signaler une erreur d'interprétation qui s'est glissée sur la carte 5.2.g de l'Atlas des eaux souterraines de la Chaudière. En conséquence, nous vous transmettons cet erratum et vous remercions d'en prendre note.

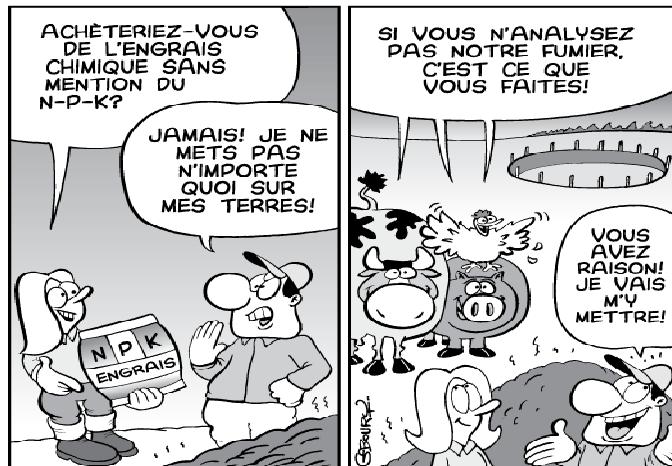
« Les résultats d'échantillonnage présentés à la **Carte 5.2.g** de l'*Atlas des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Chaudière* devraient être présentés comme des **sulfures totaux** et non comme des **sulfures gazeux**. De plus, ces résultats ne devraient pas être comparés à un objectif esthétique. Il n'existe pas d'objectif esthétique ou de norme d'eau potable pour les sulfures totaux.

La concentration en sulfures gazeux n'a pas été mesurée. Toutefois, comme la concentration en sulfures gazeux est toujours plus faible que celle des sulfures totaux, le nombre réel de dépassements de l'objectif esthétique des sulfures gazeux est moindre que ce qui est présenté sur la carte.

Notez également que ce paramètre de qualité de l'eau ne revêt qu'un caractère esthétique et qu'il n'affecte pas sa potabilité. »

## Rappel aux agriculteurs...

Le Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches, vous rappelle qu'il est primordial de faire analyser votre fumier!



## Le Saviez-vous ?

Lorsque l'on plante un arbre, il faut suivre certaines précautions... Pour les plants dont les racines sont à nues, conservez-les à l'ombre et à l'humidité dans un sac jusqu'à la plantation. Humidifiez au besoin. Plantez dans les 2 jours au maximum. Espacez au minimum de 1,4 m (5 pi) pour les résineux et 2,5 m (10 pi) pour les feuillus. Veillez à ne pas planter dans des dépressions, où l'eau s'accumulerait autour du plant. Faites un trou de 2 fois la largeur et 2 fois la hauteur des racines du plant. Au besoin, en fonction de la compaction et de la nature de votre sol, rajoutez de la terre noire, de la poudre d'os ou du mycorhize (Pro-Mix) au sol afin de faciliter l'enracinement. Tuteurez au besoin les feuillus en utilisant un anneau de plastique afin de ne pas blesser l'arbre. Le plant doit être planté bien droit et doit être placé de sorte que l'ensemble des racines soit sous terre et qu'aucune branche ne soit enfouie. La limite est le collet, caractérisé par un changement de couleur et parfois un léger renflement de la tige.

Bonne plantation!

Photo: MRN Ontario

## Pour nous joindre

### Commentaires généraux (COBARIC) :

700, rue Notre-Dame Nord, suite D  
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9  
Téléphone: 418 389-0476  
Télécopieur: 418 387-7060  
Courriel: [cobaric@cobaric.qc.ca](mailto:cobaric@cobaric.qc.ca)

« L'Eau média est publié quatre fois l'an »

### Rédaction :

Guillaume Daigle, Chargé de projet et des communications  
Téléphone: 418 389-0151  
Télécopieur: 418 387-7060  
Courriel: [gdaigle@cobaric.qc.ca](mailto:gdaigle@cobaric.qc.ca)